

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

MINUTES

DE LA RÉUNION DU COMITÉ STRATÉGIQUE DU SERVICE CIVIQUE

Séance plénière ordinaire du 21 juin 2022

Le 53^e Comité stratégique du Service Civique s'est réuni le 21 juin 2022, de 10 heures 04 à 12 heures 47, sous la présidence de Madame Béatrice ANGRAND.

L'ordre du jour était le suivant :

- Ouverture de la séance par M. Pap Ndiaye, ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse
- Approbation des minutes du Comité stratégique
- Actualités du Service Civique
- Attractivité du Service Civique
- Présentation du rapport d'activité 2021 de l'Agence du Service Civique
- Présentation finale des travaux du Collège des volontaires

Ouverture de la séance par M. Pap Ndiaye, ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

La Présidente informe de l'absence de M. Pap Ndiaye, ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, empêché pour cette séance. Elle transmet ses excuses.

Approbation des minutes du 52^{ème} Comité stratégique

La Présidente propose d'approuver les minutes du Comité stratégique de la séance du 24 avril 2022.

Les minutes de ce Comité stratégique sont approuvées.

Actualités du service civique

La Présidente procède à la présentation des actualités.

- **Points évoqués lors du dernier Comité stratégique**

- Elle évoque la possibilité pour les déplacés ukrainiens de réaliser un Service Civique ou de s'engager dans un Corps européen de solidarité: la Première ministre a signé un courrier qui anticipe d'éventuelles modifications législatives. Il permettrait aux bénéficiaires de la Protection Temporaire, sur présentation de leur autorisation provisoire de séjour, de souscrire à un engagement de Service Civique ou à une mission de volontariat dans le cadre du Corps européen de solidarité (CES). Ce courrier, adressé aux préfets, anticiperait d'éventuelles modifications législatives et est en attente de signature.

- Elle informe qu'une traduction du Contrat d'Engagement Républicain (CER) est en cours.

- La Présidente revient sur la proposition du Président de la République dans le cadre du Présidence française de l'Union européenne (PFUE) de créer un « Service Civique Européen », c'est-à-dire la possibilité d'effectuer des missions d'intérêt général, de volontariat en Europe, dans une quantité plus importante que ce qui existe aujourd'hui. Un certain nombre d'acteurs (la DJEPVA, Unis-Cité, Cotravail, l'association Collectif pour un Service Civique Européen, l'OFAJ...) a mené un travail pour définir le format que pourrait prendre le « Service Civique Européen », complémentaire du Service Civique Français et du Corps européen de solidarité (CES). Elle indique être intervenue plusieurs fois devant différents représentants des États membres disposant d'un Service Civique national, afin de proposer des jonctions entre les programmes nationaux et européens. Selon la Présidente, l'affaire n'est pas simple. La situation en est au début d'une conceptualisation et très loin d'une massification telle que le Président de la République l'a appelée de ses vœux, mais le sujet fait l'objet d'un travail et d'une étude détaillée.

Mikaël SCRIZZI fait un état d'avancement sur :

- L'appel à projets autour de l'inscription du Service Civique dans le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) et le souhait de lever les freins d'accessibilité : cinq candidatures ont été reçues et sont en fin d'instruction. La Commission de sélection se tiendra le 1^{er} juillet, Cinq projets ont été déposés pour un budget demandé de 4 M€. Des moyens financiers restent disponibles dans cet appel à projets qui est ouvert jusqu'au 30 octobre. Une autre commission de sélection est prévue vers la fin du mois de septembre. Il sera donc nécessaire de déposer un dossier fin août/début septembre. La Commission sélection aura lieu à la fin du mois d'octobre ;
- L'appel à projets Protection Judiciaire de la Jeunesse s'adresse aux jeunes accompagnés par les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ; il sera ouvert jusqu'à la fin du mois de juillet. L'objectif est de lever les freins à l'accès au Service Civique pour ces jeunes grâce à des projets à la fois locaux et nationaux.

David KNECHT, Directeur Général de l'Agence du Service Civique, fait savoir que les éléments concernant l'appel à projets autour du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) se trouvent sur le site Internet du Service Civique. Ils se déclinent en deux parties, nationale et locale. Ces appels à projets locaux commencent à être ouverts et vont être publiés dans les prochaines semaines au niveau local par les DRAJES.

Mikaël SCRIZZI précise que les organismes non agréés n'ont pas vocation à être candidats. Ils peuvent être néanmoins membres d'un consortium, au titre de leur expertise ou de l'ingénierie pour accompagner des structures agréées localement.

La Présidente évoque la question du handicap. L'échéance avait été déplacée pour un appel à projets spécifiquement dédié aux jeunes en situation de handicap. Elle note que l'un n'exclut pas l'autre.

Sur le lien entre Service Civique et Contrat d'Engagement Jeune, elle informe que l'Agence participera en septembre à un webinaire avec Pole Emploi et la Mission Locale. Il s'agit de progresser avec le Service Public de l'emploi sur la complémentarité entre le conseiller SEJ et le tuteur du jeune.

Léon NGUYEN-MONORY, du pôle Développement et ingénierie, évoque l'atelier d'échanges de pratiques organisé le 15 juin autour de la question du recrutement des volontaires du Service Civique. L'objectif était de favoriser les rencontres et les échanges entre pairs pour trouver des solutions avec les structures d'accueil. 90 participants qui représentaient plus de 60 structures d'accueil ont participé. Il souligne la mobilisation conséquente. Différents sujets ont été évoqués, autour :

- Du recrutement (rédaction des annonces, leur communication et diffusion...);
- De l'accueil de jeunes en situation de handicap, du nouveau site de l'Agence du Service Civique avec, pour objectif, de faire un parcours d'un organisme recruteur et de travailler sur les évolutions et les pistes en place pour son amélioration ;
- Des pratiques alternatives de recrutement, pour s'inspirer de pratiques déjà mises en œuvre par les structures d'accueil (journées d'immersion, portes ouvertes).

Il remercie les structures du Comité stratégique qui sont intervenues, qui ont pris sur leur temps de travail pour préparer ces ateliers. La prochaine étape sera de capitaliser sur ces échanges avec la production d'ici la rentrée, d'un court guide très opérationnel sur les ressources, bonnes pratiques et idées, pour une diffusion large à tous les organismes agréés, nationaux et locaux, et aux référents territoriaux du Service Civique.

Elodie MORIVAL, Secrétaire Générale de l'Agence du Service Civique, remercie les membres du Comité stratégique pour leur participation. Elle informe que le nombre de caractères possibles pour décrire une mission a été augmenté, de 600 à 1 000 caractères. Il en va de même pour le nombre de caractères dans l'intitulé de la mission, augmenté de 100 caractères.

La Présidente ajoute que le sujet d'une plus large circulation des annonces sur d'autres sites, avec toutes les précautions pour éviter la confusion entre emploi et Service Civique, fera l'objet d'un point d'un prochain CS.

- **Information sur la communication**

La Présidente revient sur l'évènement « connexion solidaire ». Des tandems de jeunes Service Civique et Corps Européen de la Solidarité ont été créés sur des actions ponctuelles de solidarité ou

d'intérêt général dans plusieurs villes de France, d'Europe et au Maroc. Cette rencontre en ligne a eu lieu le 18 mai et a rassemblé un public important sur les réseaux pour partager leur expérience, notamment celle de la citoyenneté européenne. Cet événement a rencontré un grand succès. Il s'agit d'un miroir de l'ADN de l'Agence, autour des deux axes de travail : Service Civique et citoyenneté européenne. Elle estime que trop peu de jeunes bénéficient de ce programme de mobilité européenne : il faut soutenir la visibilité et valoriser l'impact sur leur parcours et leur identité.

La Présidente évoque l'évènement « Génération 2024 », pour valoriser les missions de Service Civique dédiées à l'héritage des jeux, en présence de Brigitte HENRIQUES et Tony ESTANGUET. Elle remercie l'UFOLEP de son accueil. Cet événement a été relayé par la presse nationale. Elle appelle les membres du Comité stratégique à se pencher sur ces possibilités de missions attractives qui permettent de rendre les JO plus proches de la vie des jeunes et d'allier cette idée de performance à l'enjeu de la citoyenneté dans un contexte d'ancrage territorial.

Les homologues de l'Office du Service Civique National de Côte d'Ivoire ont été accueillis, en coopération avec France Volontaires. La Côte d'Ivoire souhaite développer le Service Civique, dans une acception différente, mais ce partage était très enrichissant.

Mathilde CASTRES, cheffe du Pôle Communication et Partenariat, informe du lancement du deuxième temps fort de communication du 15 mai à fin juin. L'objectif est la conversion des outils de campagne en direction des jeunes pour qu'ils postulent à des missions de Service Civique. Il s'agit d'être présent sur des outils et plateformes digitales avec le spot télévision et des formats courts sur Deezer et Snapchat. Une opération a été lancée avec l'influenceur Chedli. Le point de départ a été la première campagne « c'est là », autour du lieu du Service Civique et de la valorisation de belles histoires. L'influenceur a fait en sorte que les jeunes ayant fait une mission de Service Civique ou en train de la faire retrouvent la personne qui durant leur mission a joué un rôle essentiel dans leur trajectoire personnelle et professionnelle. Trois histoires sont racontées sous forme de documentaire sur la chaîne Youtube de l'Agence du Service Civique. Des formats plus courts seront diffusés sur les réseaux sociaux.

David KNECHT précise que l'influenceur Chedli relève du monde des jeux vidéo. Il invite les membres du Comité stratégique à aller voir et diffuser ces travaux. Les images sont émouvantes. Il salue ce travail de grande qualité.

Mathilde CASTRES informe d'un travail en cours sur la mise en place d'un petit déjeuner presse (nationale et PQR) le 12 juillet sur la thématique de la ruralité. Salomé BERLIOUX, Fondatrice et Directrice générale de Chemins d'avenir, animera cet échange et des témoignages de deux jeunes en Service Civique et Corps européen de solidarité (CES) sont prévus.

La Présidente informe que le Service Civique n'est pas sollicité pour participer au défilé du 14 juillet. Une cohorte sera cependant mobilisée pour y assister.

Hélène NOBLECOURT, d'Unis-Cité, demande quel est l'objectif de ce petit déjeuner et souhaite savoir si trouver des jeunes dans la ruralité est un problème ou s'il s'agit d'un problème d'offres de mission.

Mathilde CASTRES répond que l'objectif est de travailler sur les deux leviers et de mettre en avant ce qui a déjà été réalisé par l'Agence et les partenaires.

- **Informations diverses**

La Présidente informe qu'il faut rappeler aux volontaires :

- Qu'ils ont accès à des chèques vacances ;
- Qu'ils sont éligibles au Compte d'Engagement Citoyen leur donnant accès à 240 € de droit de formation. Si ces droits ne sont pas activés dans les trois mois de Service Civique, ils basculent dans leur CPF.

Elle souligne qu'il est possible d'inciter les jeunes à s'inscrire à la newsletter du Service Civique.

Elle rappelle que pour les jeunes en situation de handicap, la durée des missions est de 10 mois,

jusqu'à 12 mois en cas de dérogation.

Elle invite les membres à faire circuler ces informations auprès de leurs partenaires et écosystèmes.

- **État des lieux de la montée en charge avec le Directeur Général**

David KNECHT précise qu'il s'agit d'un état des lieux très provisoire pour 2022. Les trois quarts des recrutements au Service Civique se font traditionnellement à partir du mois de septembre. Il note des décalages de remontées de chiffres, de 2 à 3 mois, entre le moment où les contrats sont signés et celui où les données de l'ASP parviennent.

A date, le Service Civique a dépassé les 600 000 volontaires depuis sa création. L'activité d'agrément de postes est très forte, comme l'année précédente. Cela témoigne d'une persistance de la dynamique de projets des organismes d'accueil et d'accompagnement de la part de l'Agence. Deux tiers d'agrément de postes devant débiter en 2022 sont déjà atteints. Les avancées de ces enveloppes sont diverses en raison de calendriers d'agrément différents. Pour autant, il s'agit d'une bonne dynamique. Autant de postes ont été agréés sur les 5 premiers mois de l'année que ce qui était prévu en trajectoire initiale 2022.

Les difficultés se concentrent encore sur le sujet des recrutements avec une dynamique proche de celle de l'année passée, mais elle n'est pas à la hauteur de l'objectif de fort développement du taux de réalisation. A ce stade, la dynamique de recrutement est encore insuffisante. 20 000 recrutements depuis le début de l'année ont été réalisés. Le stock acquis est de 80 000 jeunes ayant effectué un Service Civique depuis le début de l'année. Les actions mises en place devraient porter leurs fruits et permettre de préparer la rentrée de septembre dès cet été, notamment avec la publication des postes (dont le nombre est en forte augmentation sur le site).

La Présidente souligne qu'actuellement, 50 000 jeunes sont en mission, ce qui est une belle cohorte.

Attractivité du Service Civique

La Présidente explique que cette thématique « attractivité du Service Civique » s'inscrit dans la suite des préoccupations essentielles du Comité stratégique. L'idée est de s'interroger sur ce qui fonctionne, doit être adapté, amélioré. Depuis 12 ans, le contexte a beaucoup changé, notamment le comportement des jeunes, les parcours des jeunes et les opportunités ont pris d'autres formes. Cela oblige l'Agence et les organismes d'accueil à s'adapter. Le sujet de l'indemnité et de l'incitation financière a souvent été évoqué au sein du CS, ainsi que le respect des droits des volontaires et l'image du Service Civique. Elle invite à la discussion, afin de pouvoir veiller à ce que les sujets portés à la connaissance du Ministre soient en phase avec ce que les organismes vivent sur le terrain.

David KNECHT fait part des principales pistes sur lesquelles l'Agence travaille en expertise et en proposition ensuite aux tutelles arbitres :

- Le niveau de l'indemnité de Service Civique, calculée sur un nombre de points de la fonction publique. L'indemnité bénéficie des augmentations de valeur du point Fonction Publique, mais elle ne bénéficie pas des relèvements de minimum Fonction publique. Ce sujet fondamental du niveau de l'indemnité se pose au moment où l'inflation atteint des sommets. Il est fortement réfléchi et porté par l'Agence.
- Une piste possible est à l'étude : concernant le Service Civique à l'international, la prise en charge des frais de transports des jeunes en Service Civique pour l'Agence du Service Civique et l'État.
- Se pose également le sujet du soutien de l'État aux organismes d'accueil, au titre du tutorat de l'accompagnement des jeunes : il souligne le fait qu'il soit aujourd'hui réservé aux organismes sans but lucratif et qu'il ne soit pas ouvert aux collectivités territoriales qui sont au cœur de la stratégie de développement du Service Civique.

Claire DE MAZANCOURT, de l'Institut de l'Engagement, confirme que les comportements des jeunes ont changé : ils se présentent moins au Service Civique et à l'Institut. Elle fait savoir que les Grandes Écoles indiquent que les jeunes ne s'impliquent plus dans les associations étudiantes, qu'ils ne

viennent plus en conférence non plus. Selon elle, il s'agit d'un point bien plus général. Elle demande si l'Agence dispose de chiffres sur ce sujet dans les autres pays, après le Covid.

La Présidente a regardé les études de l'OCDE et de l'Institut de recherche pour la Jeunesse en Allemagne : elle fait le même constat partout, dans les pays de l'UE. Elle note tout de même une spécificité française de publics qu'il est difficile d'atteindre.

Claire DE MAZANCOURT ajoute que les jeunes sont beaucoup plus nombreux aux urgences, après des tentatives de suicide : ils vont très mal.

La Présidente apporte le chiffre de 30% d'augmentation des gestes suicidaires. Cela est considérable. Elle constate qu'assez peu de psychologues sont présents pour les accompagner. Elle a évoqué ce sujet en marge avec le Ministre. Il faut, de son point de vue, tirer la sonnette d'alarme. Dans le même temps, elle a rencontré la psychiatre de l'Université de Paris, qui confiait qu'elle « prescrivait » le Service Civique à des jeunes en quête de sens, avec l'idée que rendre service, trouver un sens et contribuer à améliorer le sort d'autres personnes, est très aidant. Selon elle, ce sujet serait à valoriser. La question de la santé mentale des jeunes fait partie des réflexions menées avec le marché des tuteurs qui peuvent apporter des clés pour accompagner les jeunes. Elle note que de nombreuses adresses et conseils ont été rassemblés sur le site Internet.

Hélène MARACHE, de la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) Normandie, suggère de mettre davantage en lumière les plus-values du Service Civique, comme l'acquisition de compétences, le savoir-être, la confiance en soi, d'autant que sur Parcoursup se trouve une rubrique « engagement » : elle ignore de quelle manière articuler cela, mais il lui semble qu'il s'agit d'une bonne piste.

Hélène NOBLECOURT rejoint l'idée de travailler sur Parcoursup. Elle note deux écueils :

- Aujourd'hui, il est possible de s'engager et d'avoir une année de césure sur Parcoursup, mais il est d'abord demandé aux jeunes de choisir la formation à laquelle ils candidatent. Elle note que la valorisation n'est pas la même. Elle estime qu'il pourrait être intéressant que les universités et l'Éducation nationale depuis le lycée, puissent montrer ce que peut apporter un Service Civique ou une année de césure pour prendre le temps de travailler son projet ;
- La question porte également sur tous les déçus de Parcoursup : le ministère de l'Éducation nationale pourrait peut-être faire une information très directement à tous ces jeunes pour leur dire qu'ils ne sont peut-être pas obligés de se rabattre sur un choix qui n'est pas le leur et qu'il existe des possibilités, comme le Service Civique.

David KNECHT indique que sur le premier point concernant l'information, la marge de progression collective est importante et l'Agence mène un travail actif sur le sujet.

Sur le second point, il explique que le Service Civique est intégré. L'Agence, avec le ministère de l'Enseignement Supérieur, continue de développer la place du Service Civique comme solution post-Parcoursup dans l'ensemble qui prend le relais pour les jeunes en question, qui s'appelle Parcours Plus, dans lequel le Service Civique doit occuper une place massive en raison du nombre d'offres proposées. Un travail d'articulation est très certainement encore à faire pour aller vers les jeunes, les accompagner vers le Service Civique, peut-être en lien avec les missions locales, par exemple.

La Présidente confirme que dans Parcours Plus, l'option Service Civique est prévue déjà depuis quelques années.

Claire DE MAZANCOURT pointe un problème de calendrier qui devient de plus en plus violent. Les dates d'inscription à Parcoursup sont à peu près stables. En revanche, les dates d'inscription en Master sont en train de reculer dans l'année : il faut maintenant s'inscrire en février ; c'est le cas des écoles à concours également. Pour les jeunes qui entrent en Service Civique entre septembre et novembre-décembre, la projection dans la suite peut se faire trop tard. Ils sortent donc de la scolarité pour une année de Service Civique, puis vivent un an sans rien. A l'Institut de l'engagement, des boucles sont faites pour les récupérer et traiter au cas par cas avec les partenaires-écoles, mais ces solutions de petite échelle masquent un problème de plus grande ampleur. Elle ignore quel sera le calendrier de Parcoursup pour les Masters. Elle pointe le risque pour un jeune de perdre un an, alors que le Service Civique est l'occasion de consolider son projet. Il faut s'emparer de ce sujet.

La Présidente indique que ce sujet a été évoqué lors d'une réunion avec la Directrice de la DGESIP et il apparaît qu'il est très compliqué. Même si cela a été identifié, il semble que tous les systèmes d'information ne puissent être revus, pour le Service Civique. Elle confirme que ce sujet est vraiment extrêmement problématique.

Claire DE MAZANCOURT ajoute que cela représente tout de même 15% des jeunes.

Sandrine MARTIN, de l'Afev, revient sur le fait de reconnaître concrètement l'engagement en Service Civique des jeunes qui sont étudiants. Elle demande s'il serait possible de valider directement le parcours « Diagorienté » par les universités, car il existe une vraie difficulté à établir les compétences acquises par les jeunes en Service Civique. Il serait peut-être possible d'imaginer une automatisation qui leur permettrait de gagner du temps et de ne pas « se prendre la tête » sur la compétence à valoriser et sur la manière de le faire. L'outil fonctionne plutôt bien et permettrait d'aller plus vite.

David KNECHT confirme que cette piste est intéressante. Il rappelle que le Service Civique est aujourd'hui valorisé dans certains parcours.

Sandrine MARTIN fait savoir que l'Afev est volontaire pour être partenaire avec l'Agence du Service Civique sur cette question, parce qu'elle travaille cela dans toutes les universités et que le processus de validation des compétences acquises reste à est à chaque fois un problème pour la structure.

David KNECHT en prend note.

Mickaël DUVAL, des MJC fédération et confédération, évoque certaines propositions faites début 2021 autour de la question des droits des volontaires et de la manière dont travailler sur ce sujet permet de développer la rapidité du Service Civique :

- La question de l'accompagnement à l'accès aux droits réels des volontaires ;
- La possibilité d'ouvrir de nouveaux droits pour les volontaires, notamment le droit à un bilan de santé ou un bilan psy, pour faire du Service Civique un vrai de temps de construction de soi et retour sur soi ;
- L'ouverture aux volontaires de l'ensemble des dispositifs qui bénéficient aux étudiants, notamment régionaux ;
- La manière de faciliter les missions et contextes difficiles, en particulier les territoires ruraux avec une aide financière à la mobilité et à l'hébergement pour permettre aux structures d'accueil de verser plus que le minimum subsistance sans être fiscalisé ;
- La création d'un fonds d'aide d'urgence pour étudier au cas par cas la situation de volontaires, particulièrement difficiles, en précarité financière, isolés ;
- L'accompagnement financier aux projets d'avenir, via des dispositifs pilotés par l'Agence ou les acteurs du Service Civique pour permettre aux jeunes de passer le permis de conduire ou s'inscrire à une formation ;
- La question de l'aide de l'État à l'accompagnement : dans le contexte actuel de tension sur les métiers de l'animation, pour les MJC, il s'agit d'un vrai fonds de recrutement. Les structures ont des choix à faire sur ce à quoi elles consacrent le temps de leurs animateurs : malheureusement, parfois, consacrer du temps de tutorat n'est pas possible, compte tenu des autres missions à réaliser. Ce paramètre financier joue un rôle dans ce contexte très particulier de grosses tensions sur les recrutements, car un poste sur 10 dans l'animation n'est pas pourvu. Il s'agit d'un vrai frein au développement sur Service Civique, même si les choses repartent de façon plus intéressante cette année que la précédente.

La Présidente informe que la CPAM prend en charge une expérimentation sur le bilan de santé. Elle avait demandé que cela remonte au niveau national pour être généralisé : il semble que cela ne soit pas possible, mais elle va reprendre le sujet car en Bretagne cela a représenté une avancée considérable. Elle demande à Brice CHANTELLE, référent Service Civique des Hauts-de-France, de s'informer de la situation auprès de son collègue en Bretagne.

La Présidente répond que concernant l'aide d'urgence, il faut trouver un maximum et obtenir l'autorisation du Conseil d'administration de disposer d'un budget spécifique.

Maël POUSET, du Forum Français de la Jeunesse, fait remarquer que le problème va au-delà du champ de l'Agence du Service Civique, puisqu'il existe un double problème, du côté des jeunes et du côté des associations. Il rejoint le fait que la jeunesse n'est pas bien psychologiquement, financièrement, socialement. Il est possible de changer certaines choses à l'échelle de l'Agence du Service Civique, qui ne pourra pas tout modifier, car le contexte sociétal est compliqué. Il interroge le rôle de l'Agence en tant que « porte-parole » auprès de certains partenaires, pour transmettre ce message selon lequel le problème est plus large. Selon lui, pour développer le Service Civique, une politique plus large est nécessaire. Il souligne le travail à faire autour d'une dimension collective du Service Civique.

Il évoque la question de la durée hebdomadaire. Il s'interroge sur le fait que le Service Civique puisse laisser du temps à côté pour que les jeunes puissent s'épanouir dans d'autres espaces. Enfin, il demande quel est le calendrier concernant la question de l'indemnité et quelle est l'ambition sur ce sujet.

La Présidente assure que l'Agence effectue son travail de plaidoyer. Les messages et les dossiers ont été passés. Sur la dimension collective, les missions de Service Civique en binôme sont encouragées – y compris dans les établissements scolaires comme cela a été demandé dans une instruction adressée par la DGESCO aux recteurs/rectrices, la nécessité de privilégier les binômes. L'Agence essaie de renforcer cette animation de la communauté des volontaires (l'incitation des volontaires à porter un signe distinctif, la newsletter, la demande aux préfets, recteurs, rectrices, de mettre en place des rassemblements locaux de volontaires). Ces rassemblements contribuent à se sentir en lien et d'accéder à un sentiment d'appartenance qui va au-delà de sa mission.

David KNECHT explique que le niveau d'indemnité devrait augmenter si les projets de relèvement de la valeur du point Fonction Publique évoqués par le Gouvernement se réalisent dans les prochaines semaines. Il n'est pas possible d'entrer dans le détail, compte tenu du fait que le sujet est sensible et d'actualité en matière d'arbitrage budgétaire. Des relèvements significatifs sont proposés, avec une gamme allant de quelques dizaines d'euros à quelques centaines d'euros supplémentaires pris en charge par l'État, s'ajoutant aux 470 € pris en charge par l'État sur l'indemnité totale versée aux jeunes. Une palette est offerte aux décideurs, avec des coûts virtuels assez importants chaque année.

La durée hebdomadaire de mission est une réflexion collective qui a deux dimensions : se pose la question de savoir si la durée de 24 heures minimum par semaine est trop élevée pour permettre le développement de missions pour certains publics pour qui cela pourrait être trop (le public étudiant, etc.). Concernant le plafond de 35 heures par semaine, se pose la question de savoir s'il n'est pas trop élevé, compte tenu du risque de confusion avec l'emploi.

La Présidente voit parfois des offres de mission en ligne dont la durée est fixée et non négociable : cela lui semble problématique. Elle pointe la nécessité d'un accord entre la motivation du jeune, sa disponibilité et la mission de Service Public. Ce point, qui concerne la posture des organismes sur la durée hebdomadaire, sera mieux vérifié lors de l'instruction opérée par le pôle agrément et pilotage et le pôle développement, ainsi que dans les services déconcentrés de l'État. En effet, cela ne doit pas être une condition non-négociable.

La Présidente note que par-delà la problématique de ce que font les jeunes, où ils sont, de quelle manière les aider, l'Agence a un rendez-vous politique/budgétaire : il faut se rapprocher de la cible quantitative fixée.

Chloë CHEVREL, membre du Collège des volontaires, note la difficulté, pour mobiliser, que pose le fait d'avoir une mission à 35 heures, car le jeune a besoin de travailler à côté, pour subvenir à ses besoins et préparer son avenir. Elle pointe également un problème de valorisation dans les études et dans le travail. Le Service Civique n'est pas encore assez connu, pour être « reconnu » et pas assez mis en avant.

Claire DE MAZANCOURT indique que les candidatures à l'Institut de l'engagement sont ouvertes.

La Présidente souligne cette information est très importante. Elle rappelle que l'association des DRH a déjà communiqué sur le Service Civique et qu'un webinaire est prévu à la rentrée avec des DRH afin qu'ils relaient l'idée que le Service Civique permet de développer des compétences sociales. Elle a également échangé avec le Président de la commission jeunesse du MEDEF avec un succès limité, mais elle ne renonce pas. Un travail a été engagé avec la CGPME, ainsi que Pôle Emploi. Certaines directions régionales de Pôle Emploi se sentent concernées par le sujet, comme la Guadeloupe, tandis que d'autres considèrent qu'il ne leur revient pas de s'occuper de ce point. Elle note que l'approche doit être nationale, mais aussi régionale.

Hélène NOBLECOURT pense qu'il faut évoquer l'évolution majeure de la reconnaissance du Service Civique comme tremplin vers l'insertion, notamment avec le Contrat d'Engagement jeunesse. Compte tenu des très nombreux dispositifs proposés aux jeunes, il faut continuer à clarifier et préciser les fondamentaux, sans s'interdire de se positionner aussi dans les lieux où les jeunes vont chercher les informations. Unis-Cité serait favorable à favoriser la possibilité de poser les offres de Service Civique sur des sites comme Pôle Emploi ou Indeed. Certains territoires ont expérimenté cela : elle sait néanmoins que cela ne fait pas consensus, mais cela permet aux jeunes d'avoir accès aux informations sur les sites où ils effectuent leurs recherches.

Elle évoque le sujet des symboles qu'il serait intéressant de porter afin de rendre le Service Civique davantage attirant. A ce titre, elle souligne que dans des grandes écoles (notamment celles qui forment les fonctionnaires), des stages ou missions sont obligatoires. Il est possible d'imaginer que dans ces cursus, les jeunes aient à faire un Service Civique. Ce serait intéressant autant d'un point de vue de la dynamique que de l'état d'esprit.

Elle demande s'il est possible d'instituer de grands temps dans l'année et les reconduire régulièrement, comme « la Fête du Service Civique », festive et événementielle, portée par les jeunes.

La Présidente apporte des réponses :

- Le 5 décembre se déroule la journée du Bénévolat et du Volontariat ;
- La question des grandes écoles sera évoquée lors de la prochaine rencontre avec la Directrice de l'INSP ;
- Concernant les offres d'emploi, elle évoque les widgets.

Mathilde CASTRES confirme qu'il s'agit d'un sujet d'exploration. Sur Indeed, la problématique porte sur la manière de valoriser le Service Civique, car il n'existe pas d'entrée qui lui soit dédiée. Dans le temps fort 3 de la communication qui débutera en septembre, il est prévu d'explorer une première piste de réponse à ce sujet : il s'agira de passer par des achats média.

David KNECHT précise qu'il s'agit de l'achat de bannières, de publicités, renvoyant au site du Service Civique. Il ajoute que des interrogations persistent sur le risque de confusion.

Elodie MORIVAL explique que la stratégie retenue sur la diffusion des missions est d'en permettre une diffusion plus large, notamment pour ceux qui souhaitent les diffuser sur leur site Internet. Elle indique que le premier travail effectué a été la diffusion de l'ensemble des missions ST2S sur le site, ce qui permet d'avoir des relais en termes de communication et d'achat d'espaces médias. Ensuite, l'idée est d'ouvrir cette possibilité à ceux qui le souhaitent, pour les diffuser sur leurs sites internet. L'autre étape est d'aller vers des plateformes plus généralistes, en commençant des partenariats avec l'achat d'espaces médias et en réfléchissant à des expérimentations, avec Pôle Emploi, mais sur des sphères géographiques délimitées.

Françoise STURBAUT, de la Ligue de l'Enseignement et de la plateforme inter associative, pense qu'il faut être très prudent quant à la diffusion sur le site de Pôle Emploi : ce n'est pas un emploi, mais un dispositif d'engagement. Elle pense que mettre cela sur Pôle Emploi rendrait le message flou. Il faudrait développer cela au niveau des lycées, des universités, mais surtout pas au niveau de Pôle Emploi. Il faut garder la spécificité si riche et si forte, des Services Civiques.

Véronique BUSSON, du réseau Cotravail, revient sur la durée hebdomadaire, notamment le minimum de 24 heures. Le réseau Cotravail considère que le volontariat est un choix de temps de vie particulier. A ce titre, il s'agit plutôt d'un engagement « à temps plein », ou d'une activité principale choisie à un moment de sa vie. Une durée trop réduite compatible avec d'autres activités qui

deviendraient des activités principales ne semble pas être le bon choix. Le Service Civique est une forme particulière de volontariat. La durée de 24 heures semble la bonne limite inférieure pour que cela représente une réflexion sur un choix principal d'activités pendant un temps donné de sa vie.

Elle note qu'il manque un point, accepté formellement pour les étudiants il y a deux ans, concernant la durée moyenne du contrat (non pas 24 heures hebdomadaire de manière rigide) et la nécessité de s'adapter à des impératifs du jeune ou de la mission. Il faut ancrer cela plus globalement.

Véronique BUSSON pense que réduire la durée maximum (ou faire une durée hebdomadaire unique) pourrait faire que cela ne soit considéré que comme l'activité en tant que telle et que le temps d'accompagnement et de liberté donné aux jeunes (complètement inclus dans le projet de Service Civique, pour ne pas dire la mission) semble se rétrécir sur l'activité en elle-même. Elle préférerait que dans la mission soit imposé 10% de temps d'accompagnement et d'ouverture du jeune vers d'autres choses, concernant son projet d'avenir, pour donner la liberté d'aller explorer. Elle pense que réduire ce temps entraîne la réduction de la différence et la limite entre une activité emploi et un projet de Service Civique qui n'inclut pas seulement l'activité en elle-même.

La Présidente se dit sensible aux points évoqués.

Maël POUSSET est étudiant en master. Il explique que la moitié des étudiants de sa promotion réalise son stage en Service Civique, compte tenu de la difficulté de trouver un stage. Il souhaite apporter un témoignage concernant la réalité du terrain : des étudiants réalisent un Service Civique, tout en rédigeant un mémoire et un rapport de stage. Selon lui, il faut travailler sur la proposition de baisser la durée hebdomadaire du Service Civique. Cela permettrait, entre autres, aux étudiants en Service Civique de se consacrer à la rédaction de leur mémoire et de ne pas sacrifier leur vie sociale.

La Présidente le remercie pour ce témoignage. Elle pointe un biais : il est possible de faire un Service Civique comme un stage à condition qu'il soit reconnu, *a posteriori*, comme un stage. En revanche, elle comprend la situation parfois dramatique dans laquelle se trouvent les jeunes. Elle souligne en outre que le fait que le temps de mission ne soit pas négociable, n'est pas acceptable non plus.

Mickaël DUVAL constate qu'il est possible de faire reconnaître une mission de Service Civique en qualité de stage. Il demande s'il s'agit d'une mesure dérogatoire dans un contexte très particulier où les stages sont très difficiles à trouver ou si cela a vocation à demeurer ainsi. Il rejoint une inquiétude déjà été évoquée de partager et réaffirmer les fondamentaux du Service Civique et de ne pas en faire un dispositif interstitiel, qui, au gré des contextes arrange d'autres acteurs. Il s'agit d'en faire un dispositif à part entière. Il ajoute qu'aux MJC, le Service Civique est très apprécié : il faut le respecter dans son intention politique d'intérêt général. Il craint de le voir détourné.

La Présidente explique que les missions de Service Civique effectuées comme des stages, sont des missions d'intérêt général. La loi Égalité Citoyenneté prévoit de reconnaître le Service Civique comme un stage, *a posteriori*.

Sarah BILOT, d'Animafac, rappelle que l'objectif de la loi Égalité Citoyenneté est de reconnaître les compétences acquises dans le cadre d'un engagement au sens large. La question qui s'est posée a été de savoir de quelle manière un Service Civique peut être valorisé *a posteriori* et permettre à l'étudiant de valider des compétences et de ne pas effectuer de nouveau un stage s'il les a acquises dans le cadre d'un Service Civique. Il est aujourd'hui nécessaire de sensibiliser de nouveau certains acteurs de l'Enseignement Supérieur sur l'intérêt du Service Civique. Animafac a eu l'occasion de le rappeler récemment à des représentants de grandes écoles et d'universités.

La Présidente remercie les membres du Comité stratégique de la motivation qu'ils transmettent pour que l'Agence puisse continuer le travail.

Chloë CHEVREL, du Collège des volontaires, confirme le témoignage sur la réalité du terrain. Il est plus rassurant pour les volontaires de voir que le volume horaire est moins important que 35 heures. Indiquer 30 heures permettrait une réactivité importante. Elle ajoute que si le volume de 30 heures fait peur à certains organismes, un volontaire réalisera la mission de Service Civique si le projet lui plaît. Cette moyenne rassure pour l'entrée en mission, mais elle n'aura pas d'incidence sur la motivation et l'envie du volontaire de réaliser cette mission.

La Présidente indique qu'il n'est pas question aujourd'hui de diffuser les annonces de Service Civique en les mélangeant à d'autres offres d'emploi. Cela se fera uniquement si Pôle Emploi offre un espace dédié. Une expérimentation locale est en cours, mais elle ne sera pas généralisée sans que le sujet ne soit de nouveau évoqué dans ce Comité stratégique, Sauf refus catégorique de la majorité du Conseil stratégique, elle propose de poursuivre cette expérimentation locale sur un espace dédié sur l'un des sites de Pôle Emploi, si ce dernier est d'accord pour laisser cet espace dédié à l'engagement.

Nathalen PLUME, d'UNICEF France, demande pourquoi le volontariat n'est pas rapproché du bénévolat, pour valoriser la partie engagement citoyen. Elle cite jeveuxaider.gouv.fr et des dispositifs d'engagement. 80% de leurs volontaires s'engagent dans le secteur associatif. Il s'agit d'un vecteur de citoyenneté. Des jeunes volontaires se sont engagés dans la vie politique. Il faut raccrocher cette valorisation du Service Civique qui a la mission de compétences et le développement personnel. Selon elle, il convient de le replacer dans le développement de sa vie citoyenne plutôt que professionnelle.

Elodie MORIVAL confirme que l'Agence développe cet axe et qu'elle travaille avec jeveuxaider.gouv.fr, concernant la forme, les relais et le dispositif de bénévolat.

Nathalen PLUME note que cela est valorisé dans le cadre de cursus scolaires, comme les universités et les grandes écoles qui soulignent la capacité d'initiative portée par le Service Civique et les projets développés par les jeunes. Cette dimension d'*empowerment* proposée par le dispositif devrait être plus valorisée.

La Présidente évoque l'information des élèves sur le Service Civique, dès l'école, dans l'enseignement général ou professionnel. Elle indique avoir eu un rendez-vous très intéressant avec la Direction. Le Directeur général de l'enseignement scolaire a proposé que dans les fiches mission des volontaires du Service Civique engagés dans les établissements scolaires figurent la demande que ces volontaires fassent aussi la promotion du Service Civique dans le cadre de leur mission de huit mois. Il revient à l'Agence de former ces jeunes. Elle aborde l'instruction aux recteurs : il leur sera demandé d'animer la communauté des volontaires au Service Civique, dans les écoles et établissements scolaires. Elle salue ces deux belles avancées. Il s'agit de la question de l'inscription du Service Civique dans un parcours classique.

Présentation du rapport d'activité 2021 de l'Agence du Service Civique

La Présidente remercie les équipes de l'Agence pour ce rapport. Le Comité stratégique est saisi pour avis et présente ce rapport au Conseil d'administration. Elle précise que les quelques erreurs, coquilles et éléments manquants seront corrigés d'ici peu. Elle signale les nouveautés par rapport aux années précédentes sur la forme : la présentation de l'organigramme de l'Agence, la partie « en chiffres ».

Elle dresse la liste des nouveautés concernant le fond : une part plus importante a été consacrée à l'Agence et à son organisation pour montrer que l'organisation s'adapte aux nouveaux enjeux, notamment à la montée en charge des 100 000 missions décidées en 2020, avec la création du pôle « droits et qualité des services aux bénéficiaires », la répartition un peu différente entre le suivi des agréments entre le pôle Agrément et Pilotage et le pôle Développement. Une partie sur les perspectives 2022 a été rajoutée.

La Présidente indique que des volontaires sont comptabilisés en stock depuis 2010. Elle note le changement dans la courbe en 2020, descendue à 132 000 volontaires en stock, ce qui lui paraît néanmoins être un très bon résultat au regard de l'année complexe traversée en 2020. En 2021, le stock est de plus 145 000.

David KNECHT précise 2021 a été marquée par un flux record avec +87 000 entrées. Il faut prendre en compte ce constat dans le cadre des inquiétudes sur le recrutement.

La Présidente décrit les écarts importants sur certaines thématiques entre 2018 et 2021. Le changement le plus important se situe sur la part des volontaires bénéficiant de l'indemnité complémentaire sur les critères sociaux (+3,2 points.) Elle évoque la mesure ponctuelle de l'intégration aux bénéficiaires, étudiants boursiers de l'enseignement supérieur, de tous les échelons. Avant, cette indemnité supplémentaire ne concernait que les échelons de 5 à 7.

Elle note une légère augmentation des volontaires en situation de handicap (1,8% en 2021 avec une cible à 2,5), cette augmentation étant néanmoins insuffisante. Concernant les missions à l'international, un bon niveau a été maintenu, principalement grâce au partenariat franco-allemand. Sur l'évolution de l'entrée en statut, le nombre d'étudiants a augmenté.

David KNECHT précise qu'il s'agit de la situation des volontaires à l'entrée en mission. De 2018 à 2021, il note une diminution du statut de demandeur d'emploi, alors que celui de l'étudiant progresse certainement grâce aux mesures d'accompagnement décidées lors de la crise sanitaire. Le statut d'inactif hors étudiant a également augmenté. Le statut salarié est très stable, voire très faible depuis 3 ans.

Entre 2018 et 2021, le Directeur général pointe une stabilité en matière de niveau scolaire avec une diminution sur trois ans du niveau BAC et une augmentation de 1 point pour les niveaux BAC+5. Entre 2020 et 2021, au-delà de l'amélioration insuffisante sur les jeunes en situation de handicap, il constate une amélioration dans les objectifs d'accessibilité du Service Civique pour les jeunes issus de QPV et décrocheurs. En 2020, une baisse de la proportion de décrocheurs avait été constatée. En 2021, la proportion est de 17%, ce qui est rassurant, sans être suffisant. Il note un retour à une certaine normalité en 2021 alors que 2020 était marquée par des phénomènes liés à la crise sanitaire qui ont pu pousser des jeunes ou des organismes à faire des choix de progression tendant à faire baisser la proportion de jeunes les plus éloignés pour l'accès au Service Civique.

La Présidente évoque la communication, page 38 : elle souligne plus de 5 millions de contacts.

Véronique BUSSON serait intéressée par le fait d'avoir des données comparées, notamment pour les envois à l'international, entre Service Civique, Corps européen de solidarité (CES) et autres programmes Erasmus +. Il lui paraîtrait intéressant pour l'Agence du Service Civique de valoriser la globalité des envois à l'international, sans les confondre. Elle aimerait connaître le cumul des différents dispositifs gérés par l'Agence. Elle suggère d'avoir une colonne mentionnant sur les pays le nombre de Corps européen de solidarité (CES) envoyés. Une telle page, faisant apparaître ces chiffres cumulés, permettrait à l'Agence de valoriser ses données.

Elle suggère de mettre « autre » en lieu et place « d'inactif hors étudiant ». Certes, l'activité professionnelle est en cause, mais le terme est mal choisi.

Véronique BUSSON note que connaître le nombre d'étudiants à l'entrée dans le Service Civique est une bonne chose, mais ce serait très intéressant de connaître le nombre de jeunes qui pendant leur contrat de Service Civique mènent en même temps des études. Il n'est pas possible d'avoir cette information telle que les données sont collectées aujourd'hui, sauf organisme par organisme. Cela permettrait de savoir ce qui motive les étudiants qui sont dans leur parcours d'étude, à faire en plus un Service Civique. Elle pense qu'il s'agit d'une piste intéressante pour mesurer les choses et les phénomènes. Elle ne sait pas s'il est possible de se réjouir de l'accroissement du public étudiant.

Elle ajoute que la situation de la jeunesse et de la jeunesse étudiante n'est pas seulement le problème de l'Agence du Service Civique, mais que le problème est plus global. Ce n'est pas à l'Agence du Service Civique de combler les ressources des étudiants. Il faudrait que l'indemnité du Service Civique et les à-côtés puissent permettre de vivre, dans un monde idéal, sans devoir réfléchir à la baisse du volume horaire. Elle suggère de replacer le Service Civique dans une vraie dimension de choix d'une période de vie. Mais cela exige une politique globale envers la jeunesse (étudiante et en formation) autre que celle d'aujourd'hui, qui considère le Service Civique comme une « bouée de sauvetage ».

La Présidente rappelle que l'année précédente, les membres du Comité stratégique avaient indiqué qu'il n'était pas pertinent de montrer une carte faisant apparaître le cumul des programmes européens

et du Service Civique. Néanmoins, elle propose d'y consacrer une page pour que cela soit plus clair. Elle informe cependant d'un problème de contacts sur les programmes européens, car les porteurs de projets déposent une année et organisent l'envoi des volontaires deux ans après : les statistiques ne sont donc jamais réalisés en temps réel.

Mathieu ROUMEGOUS, d'Erasmus+ Jeunesse et sports, confirme les propos de la Présidente concernant les programmes européens. Il note une difficulté supplémentaire liée aux nouveaux outils mis à disposition par la Commission européenne, dont tous les modules ne sont pas livrés. Il n'est donc pas possible d'avoir le compte précis pour 2021. Il est en revanche possible de disposer de manière précise les informations sur l'accueil, sans toutefois être exhaustif.

David MONGY, du Pôle Agréments et pilotage, précise que d'après l'étude réalisée en 2019, avec l'INJEP sur les sortants de Service Civique, six mois après leur mission, il est apparu que 38,5% étaient en recherche d'emploi, de stage ou d'apprentissage, 21% étaient en étude en parallèle (1 sur 5 est aussi en étude), 7,7% en emploi. Les données changent assez peu, même si le marché de l'emploi est un peu différent de ce qu'il était possible de connaître en 2019.

Hélène NOBLECOURT fait part d'une incompréhension concernant l'évolution sur les publics, parce qu'une « fragilisation » des profils de jeunes accueillis et accompagnés en Service Civique est apparue de façon assez nette l'année dernière et cette année. La question de l'accompagnement occupe une place particulière aujourd'hui dans le contexte actuel.

La Présidente souligne qu'il faut en effet se poser la question, pour le Service Civique, de la prise en charge des jeunes fragilisés et des jeunes fragiles. Pour les jeunes fragilisés, la question est de savoir de quelle manière former les tuteurs. Pour les jeunes fragiles, la question est de savoir de quelle manière inciter les organismes à accueillir plus souvent et mieux ces jeunes fragiles. Elle souligne l'effet d'éviction depuis deux ans. Selon elle, si le Service Civique fait vraiment ses preuves auprès de publics fragilisés et fragiles, il doit en même temps rester le plus accessible possible.

David KNECHT indique que la page consacrée aux chiffres clés sera présentée de manière plus claire et plus développée concernant les programmes européens notamment. Les jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont passés de 12,3% en 2020 à 13,1%. Cette évolution doit, de son point de vue, être poursuivie.

Véronique BUSSON rappelle que la comparaison des jeunes issus des QPV, en situation de handicap ou autres avec la moyenne nationale pour la même tranche d'âge, se trouvait dans les rapports des années précédentes. Elle regrette de ne pas voir ces données apparaître dans le document.

David KNECHT assure que ce point est dans le rapport, mais pas au même endroit : est indiquée la proportion de jeunes parmi les jeunes en France, issus des QPV et leur proportion dans le Service Civique.

David MONGY ajoute qu'il y a une surreprésentation des jeunes issus des QPV en Service Civique, par rapport à ce qu'ils représentent dans la population en QPV.

La Présidente reconnaît que certains éléments méritent d'être corrigés, mais note que ce rapport d'activités est adopté.

Présentation finale des travaux du Collège des volontaires

Georges MRAD présente le projet de l'application travaillée pour les volontaires.

Chloë CHEVREL indique que sera présenté le bilan de l'événement sur la Présidence française de l'Union européenne (PFUE) sur l'attractivité de la formation civique et citoyenne avec le Pôle DQSB de l'Agence du Service Civique.

Malia MAGONI évoque l'évènement « Connexion solidaire » (18 mai), dont la préparation s'est faite en plusieurs étapes. Des quizz, blind tests, chorégraphies ont été organisés. Cette journée a été très

enrichissante car elle a permis d'avoir un point de vue sur l'engagement international.

Antoine JOUX évoque le travail sur les FCC. Un tableau récapitulatif a été réalisé concernant les choses restantes à faire. Il sera envoyé aux tuteurs, organismes et volontaires. Une séance de travail est encore prévue : il invite les membres du Comité stratégique à leur faire remonter des idées.

Georges MRAD revient sur l'application qui s'articule autour de 4 points :

- Un recueil de besoins ;
- Une conception ;
- Un développement et la mise en ligne, ainsi que le maintien de l'application ;
- Les possibles améliorations de l'application.

Baptiste LECOMTE présente les valeurs qui leur tiennent à cœur : partage, mixité, solidarité.

Malia MAGONI indique que suite aux échanges avec des volontaires, 4 besoins principaux ont émergé :

- Éviter l'isolement : certains volontaires se sentent seuls dans la structure ;
- Rappel des droits : les volontaires sont parfois étonnés quand il est question de faire un rappel des droits. Des organismes sont d'ailleurs mal informés concernant les droits des volontaires ;
- Développer des projets : être en communauté donne envie de se rencontrer et être parfois, source d'initiatives ;
- Se sentir utile : le fait de pouvoir partager ses expériences permet de se rendre compte à quel point ils ont pu être utiles dans la société.

Elle explique que le choix a été fait de l'application, parce que les jeunes utilisent beaucoup ce format. Il s'agit d'un complément au site Internet.

Chloë CHEVREL confirme que les principales applications téléchargées aujourd'hui sont des applications de discussion. Cela permet également de centraliser des informations dans un seul et même endroit et d'aller chercher les informations plus rapidement et plus simplement.

Louana STEPHANO détaille un *slide* concernant l'exemple de ce à quoi pourrait ressembler l'application, avec un espace profil, carte, discussion, droit des volontaires.

Elle liste également les arborescences imaginées pour chaque espace :

- Dans l'espace profil, le jeune peut s'identifier, renseigner sa mission et son domaine ;
- La carte du volontaire, la géolocalisation de la région et de la ville, pour voir les autres volontaires sur la carte, les événements dans sa région pour faire vivre la communauté ;
- L'espace discussion est en lien direct avec la carte, pour permettre des échanges avec les volontaires de même région ou même domaine, ce qui peut faire naître des projets de valorisation et d'engagement. En outre, l'espace discussion devra être sécurisé ;
- L'espace droits est capital pour appuyer tous les droits et avantages des volontaires : la géolocalisation permet de communiquer une information personnalisée aux volontaires.

Cette idée est une première version : des points seront donc à compléter pour favoriser l'échange et les projets.

Chloë CHEVREL évoque le développement, la mise en ligne et le maintien de l'application. L'idée est que le développement et la communication soient simples et efficaces avec une interface simple. Après échange avec l'ancienne référente du SDJES de la Sarthe, elle souligne l'importance d'une interface facile d'accès et d'utilisation et la nécessité d'un prestataire, d'un partenariat local pour des avantages personnalisés, d'un modérateur pour la gestion des messages et la protection, d'un référent d'application. Elle note qu'une application a un coût, mais qu'il y a un réel besoin des volontaires.

Concernant la mise en ligne, elle cite Apple Store et Play Store. Pour la publicité, ils ont pensé à des panneaux publicitaires ou QR codes et à la possibilité de l'indiquer dans le contrat, les livrets d'accueil, les newsletters, les réseaux sociaux et la possibilité d'en parler dans les regroupements etc.

Dans le maintien de l'application, il est nécessaire et important d'avoir un référent d'application pour

permettre de porter cette application, même en cas de changements de personnes dans l'équipe.

Elle donne la liste des possibles améliorations futures :

- La prise en compte des besoins des utilisateurs via un questionnaire aux volontaires. Elle évoque les pistes : liste des points positifs à être en Service Civique, actualités, onglet « et après ? » avec les autres possibilités d'engagement ;
- La prise en compte des besoins de l'Agence du Service Civique : un côté organismes, des échanges avec d'autres organismes sur les bonnes pratiques, échanges avec les volontaires de manière informelle et anciens volontaires, un contrôle de la formation civique et Citoyenne ;
- La possibilité d'inclure un volet tuteur.

Louana STEPHANO suggère de rajouter la possibilité d'indiquer quelle FCC se trouve autour de lui.

Chloë CHEVREL ajoute, pour le volet tuteur, la nécessité de prévoir des mémos rapides.

Antoine JOUX conclut en indiquant que l'idée est de proposer une application très simple, à la fois dans sa création et son utilisation. Une évolution sera nécessaire afin de correspondre aux besoins des usagers après le maximum d'avis. Il est possible d'imaginer un espace au sein duquel l'Agence pourra partager les dernières actualités du Service Civique ou d'autres sujets. Il invite à réfléchir à l'accessibilité de l'application pour les personnes malvoyantes et à une modération pour assurer la sécurité.

Georges MRAD ajoute l'application était, selon eux, la meilleure façon de communiquer sur tous les sujets.

Au nom du Collège des Volontaires, Chloë CHEVREL remercie la Présidente, le Directeur et la Secrétaire Générale de l'Agence du Service Civique, pour leur intérêt sur leurs projets et leurs actions, ainsi que Maeva BOITEL et Messaoud BETTAHAR et tous les acteurs avec lesquels ils ont travaillé tout au long de leur mandat et les membres du Comité stratégique pour leur écoute. Elle remercie le Collège des volontaires pour cette belle aventure.

Les membres du Comité stratégique applaudissent.

La Présidente remercie les membres du Collège des volontaires pour leur implication et leur persévérance. Elle remercie également Maeva BOITEL et Messaoud BETTAHAR pour leur accompagnement. Ce projet d'application séduit beaucoup et est pris très au sérieux par l'Agence, malgré la difficulté liée au calendrier pour développer l'application dans un futur très proche. Elle salue le fait que les membres du Collège des volontaires aient déjà pensé aux versions suivantes et qu'ils aient anticipé. C'est la clé du succès.

Claire DE MAZANCOURT explique que des applications ont été développées pour des anciens élèves : elle suggère de les regarder pour voir si elles répondent à tous les besoins, pour éviter de développer de nouveau quelque chose.

Hélène NOBLECOURT les félicite et remercie pour le travail réalisé. Elle note que ces applications sont pertinentes et ce d'autant plus quand elles sont pensées par ceux qui les utilisent. De son point de vue, cette application doit servir à animer la communauté des volontaires, ce qui est assez différent d'un outil qui favoriserait le recrutement des jeunes en Service Civique. Elle ne sait donc pas si la remarque sur l'offre de mission concerne ce sujet. Elle demande si un outil plus jeune viendrait se croiser, mais il lui semble qu'il s'agit surtout ici de l'animation de la communauté.

Chloë CHEVREL rappelle que cette version 1 est faite par ou pour les volontaires. Le volet 3 et les mises à jour de l'application sont uniquement des possibilités étudiées. Le but est de servir les échanges entre les volontaires, pour que des possibles projets émergent. Elle confirme que le recrutement n'est pas la priorité.

Louana STEPHANO explique que c'est la raison pour laquelle ils se sont concentrés avec ces quatre espaces, pour faire du lien, rendre humain l'engagement, faire valoir les droits des volontaires. Il était important de faire vivre la communauté.

Hélène NOBLECOURT suggère de demander aux volontaires de faire la promotion des campagnes de recrutement, de mobiliser les volontaires pour en parler.

Sandrine MARTIN les remercie pour leur travail et leur engagement. Cela est inspirant pour les organismes qui peuvent confirmer ce que le Collège des volontaires a pu constater sur le terrain.

Elle évoque la nécessité d'une communauté digitale. L'Afev est en train d'en construire une suite aux demandes des volontaires. La solution trouvée pour débiter cela rapidement est Discord qu'il sera possible d'intégrer à un site ou une application. Elle demande de quelle manière penser les liens entre les communautés digitales qui existent et cette communauté-là, pour que la discussion soit plus fluide.

Elle estime qu'il faudrait aussi, dans cette application, prévoir une partie pour la validation et la valorisation de l'engagement des jeunes vers d'autres structures, comme Diagorienté par exemple.

Georges MRAD revient sur la manière de faire un lien entre les structures : il existe la possibilité de faire des onglets pour relier les organismes sur l'application.

Chloë CHEVREL pointe le fait que Discord est une application privée et n'est pas centralisée. Elle reconnaît qu'il s'agit d'une bonne idée, d'autant que Discord est souvent utilisée par les jeunes. Elle note néanmoins que cela peut poser quelques difficultés, du fait de la nécessité de centraliser cela. Faire une application du Service Civique permet de centraliser les choses.

La Présidente fait remarquer qu'il y a une animation par l'Agence, mais que chaque organisme a sa vie propre sur le Service Civique, notamment ceux qui accueillent de nombreux jeunes, et a envie et besoin d'animer sa propre communauté. L'idée est donc que ce soit interopérable avec l'application de l'Agence.

Louana STEPHANO en déduit qu'il serait intéressant de faire du lien entre ces supports, mais également entre les volontaires, grâce à la géolocalisation. L'idée est d'être constamment en lien avec les organismes et avec les autres volontaires.

Chloë CHEVREL ajoute que l'application permettra également aux volontaires de créer leurs propres groupes privés.

La Présidente s'enquiert d'autres remarques et n'en constate aucune. Elle remercie tous les participants et leur souhaite un bel été.

La séance est levée à 12 heures 47.